



**Décision individuelle n°2020- 0352**  
**du 28 août 2020**

Proposition de mise en vente de nouveaux produits

**La directrice de l'établissement public du Parc national des Cévennes,**

Vu les articles R331-23 et R331-24 du code de l'environnement,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu la délibération n°202000091 du 12 mars 2020 par laquelle le conseil d'administration a délégué à la directrice sa compétence en matière de politique tarifaire de l'établissement,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le prix des nouveaux produits proposé à la vente par le Parc national des Cévennes est fixé comme suit à compter du 03 septembre 2020 :

	désignation	Prix vente
		TTC
livre	Les super pouvoirs des petites bêtes	12,90€
livre	Abeilles sauvages – DELACHAUX & NIESTLE	14,90€
livre	Se repérer dans le ciel	14,90€
livre	Comment poussent les fleurs ?	9,95€
livre	Pourquoi a-t-on besoin des abeilles ?	9,95€
puzzle	Puzzle coffret les petites bêtes	13,50€

La directrice de l'établissement public  
du Parc national des Cévennes

